



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 14 AVRIL 2014

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce  
quatorzième jour du mois d'avril 2014, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
Monsieur le conseiller André Fournier  
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
Madame la conseillère Nathalie Laprade  
Monsieur le conseiller Martin Chabot  
Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier  
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau  
Madame la secrétaire de direction Isabelle Moisan

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2014
4. Avis de motion : achat d'un logiciel Première Ligne et lits escamotables - Service de protection contre les incendies
5. Avis de motion : projet de traversée d'agglomération et nouvelle rue collectrice
6. Avis de motion : amendement du règlement numéro 1078-2009 (Place du Torrent)
7. Adoption du règlement numéro 1252-2014 : modifier le *règlement de zonage* 623-91 de façon à remplacer l'article 11.1.7
8. Adoption d'un premier projet de règlement APR-1254-2014 : modification lotissement zone 131-H
9. Congrès UMQ
10. Représentant du conseil auprès de la Corporation du site de la Seigneurie de Fossambault
11. Signature d'une entente de développement domiciliaire : Développement G. Côté inc.
12. Addenda à l'entente de développement domiciliaire : Le Faubourg Sainte-Catherine
13. Surveillance des travaux : projet de développement domiciliaire : Le Faubourg Sainte-Catherine
14. Contrôle qualitatif des matériaux : projet de développement domiciliaire Le Faubourg Sainte-Catherine
15. Demande de permis de construction : Wake-Up Design inc. - lot 5 086 731
16. Demande de permis de rénovation sans agrandissement : 6-20, rue Jolicoeur
17. Demande de résolution d'appui CPTAQ : Pascale Latulipe
18. Embauche de personnel occasionnel
19. Embauche d'un journalier spécialisé régulier
20. Nomination d'un chef d'équipe aux travaux publics
21. Approbation de la grille salariale du poste de menuisier
22. Demande de certificat d'autorisation – Nouvelle rue collectrice



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

---

23. Contrat pour l'installation d'un volet – climatisation espace administratif
24. Contrat pour le remplacement de l'unité de climatisation des Services techniques
25. Contrat d'entretien des systèmes de ventilation/climatisation : garage municipal
26. Contrat d'entretien des systèmes de détection des gaz : garage municipal
27. Achat d'un ramasse feuille/gazon
28. Affichage municipal à l'entrée de la ville
29. Prolongation adjointe administrative occasionnelle – Service sports, loisirs, culture et vie communautaire
30. Les Productions équestres RL
  - A) Amendement entente Rodéo
  - B) Vente système d'éclairage
31. Reconnaissance organisme : La Résidence du bonheur
32. Protocole d'entente Réseau Biblio CN-CA : location de livres
33. Autorisation vente de garage Maison des jeunes
34. Programme de Golf pour les jeunes
35. Embauche d'un responsable des préposés à l'accès aux locaux
36. Signature d'un protocole d'entente avec la Brasserie Labatt : Fête nationale
37. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
38. Dépôt de la liste des engagements financiers
39. Dépôt de la liste des chèques
40. Demande à la MRC de La Jacques-Cartier : caractérisation d'un cours d'eau
41. Offre de service Vélo-Québec
42. Suivi par les élus
43. Autres sujets
44. Période de questions
45. Ajournement au 28 avril 2014 – 19 h 30

**Lundi 28 avril 2014**

46. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
47. Adoption de l'ordre du jour
48. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 avril 2014
49. Avis de motion : règlement pour modifier les dimensions des terrains dans la zone 131-H
50. Rapport – procédure d'enregistrement du 23 avril 2014
  - A) Règlement 1236-2014
  - B) Règlement 1251-2014
51. Engagement greffière adjointe
52. Contrat de travail de l'état major des pompiers
53. Dérogation mineure : 148, route Montcalm
54. Dérogation mineure : 2, rue Père-Marquette
55. Dérogation mineure : 51, route Grand-Capsa
56. Contrat de déneigement MTQ
57. Suivi par les élus
58. Autres sujets
59. Période de questions
60. Clôture



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

---

*Le quorum étant constaté, la séance d'avril est ouverte.*

186-2014                      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade,  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Report du point 33.

**ADOPTÉE**

187-2014                      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2014**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade,  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 31 mars 2014  
comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION  
LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE  
LITS ESCAMOTABLES**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant l'achat d'un logiciel Première ligne et de lits escamotables pour le Service de protection contre les incendies et autorisant un emprunt pour ce faire.

**AVIS DE MOTION  
PROJET DE TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION  
ET NOUVELLE RUE COLLECTRICE**

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à décréter la construction d'ouvrages municipaux dans le cadre du projet de traversée d'agglomération réalisé par le ministère des Transports du Québec sur la route de Fossambault, entre la rue Edward-Assh et la rue du Levant.

Le règlement prévoira également la construction d'une nouvelle rue, avec services d'aqueduc et d'égouts, sur le lot 5 194 646.

Finalement, le règlement autorisera un emprunt pour réaliser ces travaux.

**AVIS DE MOTION  
AMENDEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1078-2009**

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à amender le règlement numéro 1078-2009 concernant l'aménagement de voies prioritaires pour véhicules d'urgence sur les terrains de certains commerces et interdisant le stationnement.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

---

188-2014

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1252-2014  
AUX FINS DE MODIFIER LE**

**RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91, DE FAÇON À :**

- Remplacer l'article 11.1.7 afin de modifier les dispositions portant sur le nombre de places de stationnement requis.
- 

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 31 mars 2014;

**ATTENDU** qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

**ATTENDU** qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1252-2014 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 10 mars 2014;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 mars 2014 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, monsieur Pascal Bérubé, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

**ATTENDU** que suite à cette consultation, un second projet de règlement, portant le numéro SPR-1252-2014, a été adopté à l'assemblée régulière du conseil tenue le 31 mars 2014;

**ATTENDU** que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU** que le présent règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le règlement numéro 1252-2014 aux fins de modifier le *règlement de zonage* numéro 623-91 de façon à remplacer l'article 11.1.7 afin de modifier les dispositions portant sur le nombre de places de stationnement requis.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1252-2014**

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91,  
DE FAÇON À :**

- Remplacer l'article 11.1.7 afin de modifier les dispositions portant sur le nombre de places de stationnement requis.
-



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

---

ARTICLE 1 Le présent règlement est intitulé : règlement aux fins de modifier le *règlement de zonage* numéro 623-91, de façon à :

- Remplacer l'article 11.1.7 afin de modifier les dispositions portant sur le nombre de places de stationnement requis.

ARTICLE 2 L'article 11.1.7 du règlement de zonage numéro 623-91 est abrogé et remplacé par l'article 11.1.7 suivant :

**11.1.7 Nombre de places requises**

Lorsque deux normes s'appliquent, la norme la plus sévère prévaut.

Lorsqu'un bâtiment cumule plusieurs usages, la norme minimale sera celle fixée en additionnant les normes minimales de chacun des usages.

Lorsque le total du nombre de places requises n'est pas un nombre entier, le nombre est arrondi à l'entier supérieur.

L'entassement de la neige à l'intérieur d'un espace de stationnement hors rue ne doit pas avoir pour effet de réduire le nombre de cases de stationnement disponibles en deçà du nombre minimal de cases prescrit par le règlement.

**11.1.7.1 Stationnement des véhicules de personnes handicapées**

Nombre total de cases de stationnement commercial exigé	Nombre minimal de cases réservées aux personnes handicapées
1 à 19	1
20 à 99	2
100 à 199	3
200 et +	1 case de plus par 100 cases additionnelles



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

**11.1.7.2 Habitation**

Le nombre de cases requises pour les habitations est fixé comme suit :

Type d'usage principal	Nombre de cases minimal
Habitation unifamiliale	2 cases de stationnement
Habitation bifamiliale	3 cases de stationnement
Habitation trifamiliale	4 cases de stationnement
Habitation multifamiliale de 4 logements et plus	2 cases de stationnement par logement
Habitation destinée à loger un occupant principal, mais servant à la location de chambre	1 case plus une case par chambre louée
Habitation servant à la location de chambres pour personnes âgées	1 case par 2 chambres
Habitation destinée à loger des personnes âgées	Une case par logement

**11.1.7.3 Commerces et services**

Le nombre de cases requises pour les classes d'usage comprises sous le groupe *Commerces et Services* est fixé comme suit :

Classe d'usage	Type d'usage principal, additionnel ou dépendant	Nombre de cases minimal
<b>Commerces et services de voisinage :</b>	Vente au détail - produits alimentaires	1 case par 30 m <sup>2</sup> de plancher
	Journaux et produits du tabac	6 cases
	Tissus et fils, rembourrage de meubles et cordonnerie	1 case par 30 m <sup>2</sup> de plancher
<b>Commerces et services locaux et régionaux</b>	Vente au détail- produits alimentaires	1 case par 20 m <sup>2</sup> de plancher
	Vente au détail –produits courants (pharmacie, SAQ, chaussures, vêtements, tissus, papeterie, quincaillerie, etc.)	1 case pour 30 m <sup>2</sup> de plancher
	Vente au détail –produits spécialisés (meubles, décoration, fournitures pour l'automobile, centre du jardin, instruments de musique, jouets, lunetterie, animalerie, bijouterie, etc.)	1 case pour 35 m <sup>2</sup> de plancher
	Services gouvernementaux (bureau de poste, SAAQ, etc.)	1 case pour 25 m <sup>2</sup> de plancher
	Bureaux de professionnels, notamment ceux apparaissant à l'annexe 1 du Code des professions	1 case pour 35 m <sup>2</sup> de plancher
	Finance, assurance et services immobiliers	1 case pour 35 m <sup>2</sup> de plancher



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

	Salon de coiffure et de beauté	1 case pour 35 m <sup>2</sup> de plancher plus une case par chaise
	Services d'électricien ou de plombier	1 case pour 35 m <sup>2</sup> de plancher
	Service de blanchissage, de nettoyage à sec, de couturière, de cordonnier	1 case pour 35 m <sup>2</sup> de plancher
	Centre de conditionnement physique ou centre sportif intérieur	1 case pour 20 m <sup>2</sup> de plancher
	Salle de quilles	1 case pour 2 allées
	Mini golf	1 case par trou
	Location de films et de jeux vidéo	1 case par 20 m <sup>2</sup> de plancher
	Cinéma et théâtre	1 case par 2 sièges
<b>Commerces et service liés à l'automobile</b>	Location et vente de véhicules à l'exception des véhicules lourds	1 case par 75 m <sup>2</sup> de plancher
	Réparation de véhicules automobiles	1 case pour 40 m <sup>2</sup> de plancher
	Vente au détail –fournitures reliées aux véhicules	1 case pour 35 m <sup>2</sup>
	Poste d'essence seulement	3 cases
	Poste d'essence avec dépanneur	6 cases
	Poste d'essence avec lave-autos	3 cases plus 3 cases en file à l'entrée de l'unité de lavage
<b>Commerces et services d'hébergement et de restauration</b>	Hôtel, motel, auberge, gîte, centre des congrès	1 place par chambre pour les 20 premières chambres et une place par 2 chambres pour les autres
	Restaurants, brasseries, bars, boîtes de nuit et autres établissements pour boire et manger	1 case par 5 m <sup>2</sup> de plancher

#### 11.1.7.4 Commerce de gros et industrie

Le nombre de places requises pour les classes comprises sous les groupes *Commerce de gros* et *Industrie* est fixé à une place par 95 mètres carrés de plancher, plus tout l'espace nécessaire pour stationner les véhicules et l'équipement de l'entreprise.





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

---

**11.1.7.5 Public et institutionnel de nature locale ou régionale**

Le nombre de places requises pour les classes comprises sous le groupe *public et institutionnel* est fixé comme suit :

Type d'usage principal	Nombre de cases minimal
Garderie	1 case par 10 enfants
École maternelle ou d'enseignement élémentaire	1,5 case par salle de cours
Enseignement secondaire, professionnel et postsecondaire	1 case par 5 étudiants plus 1 case par 2 employés
Centre hospitalier, services sociaux ou autres centres de santé	1 case par 30 m <sup>2</sup> de plancher
Bibliothèque et musée	1 case par 35 m <sup>2</sup> de plancher
Édifice de culte	1 place par 10 m <sup>2</sup> de plancher
Salon mortuaire	1 place par 10 m <sup>2</sup> de plancher
Lieux d'assemblée	1 place par 3 m <sup>2</sup> de plancher pouvant servir à des rassemblements

**11.1.7.6 Terrain sportif extérieur**

Le nombre de places requises pour les terrains sportifs est d'une (1) place par 100 mètres carrés de superficie de terrains de sport.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

189-2014

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO APR-1254-2014**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel,  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-1254-2014 aux fins de modifier le *règlement de lotissement* numéro 624-91 de façon à modifier les dimensions minimales des terrains pour les classes d'usages « Ha : unifamiliale isolée » et « Hb : bifamiliale isolée » dans la zone 131-H.

**ADOPTÉE**





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

---

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° APR-1254-2014**

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT  
NUMÉRO 624-91 INTITULÉ DE FAÇON À :

- Modifier les dimensions minimales des terrains pour les classes d'usages « Ha : unifamiliale isolée » et « Hb : bifamiliale isolée » dans la zone 131-H.
- 

**Projet de règlement N° APR-1254-2014**

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé : règlement aux fins de modifier le *règlement de lotissement* numéro 624-91 de façon à :

- Modifier les dimensions minimales des terrains pour les classes d'usages « Ha : Unifamiliale isolée » et « Hb : Bifamiliale isolée » dans la zone 131-H.

ARTICLE 2 La grille des spécifications faisant partie intégrante du *règlement de lotissement* numéro 624-91 sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte que :

- Dans la colonne « 131-H », à la ligne « Ha », la mention « IKW » est remplacée par la mention « FLV »;
- Dans la colonne « 131-H », à la ligne « Hb », la mention « IKW » est remplacée par la mention « FLV ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement sous la cote « Annexe B ».

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

190-2014 **INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'UNION DES  
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** de déléguer monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier, aux assises annuelles 2014 de l'Union des municipalités du Québec les 21, 22, 23 et 24 mai prochain, à Gatineau.

Le coût d'inscription au congrès, soit 905 \$ par congressiste, plus les taxes applicables, ainsi que les frais de séjour sont appropriés du poste budgétaire numéro 02-190-00-349.

Les frais de déplacement sont appropriés du poste budgétaire 02-130-00-310.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

---

191-2014 **REPRÉSENTANT DU CONSEIL AUPRÈS DE LA  
CORPORATION DU SITE DE LA SEIGNEURIE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** que la Corporation du Site de la Seigneurie de Fossambault est un organisme à but non lucratif en voie d'incorporation et reconnu par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que la Corporation souhaite la nomination d'un représentant municipal pour siéger au conseil d'administration de l'organisme;

**ATTENDU** les objectifs de la future corporation qui concernent la préservation du site de la Seigneurie de Fossambault et la création d'un parc régional;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier,

**ET RÉSOLU** que ce conseil nomme M. Claude Phaneuf, conseiller, pour siéger au conseil d'administration de la Corporation du Site de la Seigneurie de Fossambault dès son incorporation, à titre de membre non votant.

**ADOPTÉE**

192-2014 **SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT  
DÉVELOPPEMENT G. CÔTÉ INC.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature par monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier d'une entente, en vertu du règlement numéro 912-2003, avec Développement G. Côté inc., personne morale de droit privé représentée par monsieur Ghyslain Côté, relativement à un développement domiciliaire de six (6) lots à bâtir à l'intérieur du périmètre urbain.

**ADOPTÉE**

193-2014 **ADDENDA À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT  
LE FAUBOURG SAINTE-CATHERINE**

**ATTENDU** que l'accès prévu au projet de développement domiciliaire Le Faubourg Sainte-Catherine a dû être déplacé à la demande du ministère des Transports du Québec;

**ATTENDU** que ce changement nécessite des modifications au plan de lotissement du développement ainsi qu'aux plans de construction;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature d'un addenda à l'entente de développement signée avec Le Faubourg Sainte-Catherine inc. concernant ce qui suit :

L'article 2 de l'entente est modifié pour préciser que le projet de développement visé par la présente entente comprend vingt-neuf (29) lots à bâtir. Les lots sont numérotés de 1 à 29.

L'article 6 est modifié pour préciser que la date de fin des travaux est fixée au 31 octobre 2014.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

---

Le remplacement de l'annexe C

Le plan de lotissement présenté à l'annexe C de l'entente est remplacé par le nouveau plan joint à la présente résolution. Ce plan a été préparé par Thierry Lefrançois, arpenteur-géomètre, en date du 25 mars 2014, sous la minute 1793.

Le remplacement de l'annexe F

L'annexe F de l'entente est remplacée par l'annexe F – Addenda numéro 1. Cette dernière est jointe à la présente résolution et comporte 3 pages.

Le remplacement de l'annexe G

Les plans de constructions présentés à l'annexe G de l'entente sont remplacés par des nouveaux plans joints à la présente résolution. Ces plans ont été préparés par la firme Roche Ltée, groupe-conseil. Ils sont identifiés « Pour construction » en date du 14 avril 2014 (6 feuillets).

Le plan d'aménagement des noues préparé par la firme Roche Ltée, groupe-conseil, est également joint à l'entente. Ce dernier est identifié « Approbation MDDEFP » en date du 15 mai 2013, feuillet 4 de 6.

**ADOPTÉE**

194-2014

**SURVEILLANCE DES TRAVAUX  
PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE  
LE FAUBOURG SAINTE-CATHERINE**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot,  
**ET RÉSOLU** de mandater la firme Roche Ltée, groupe-conseil, selon la proposition de service transmise par monsieur Ghislain Bolduc, ingénieur, en date du 14 avril 2014, pour procéder à la surveillance des travaux de construction du projet de développement domiciliaire Le Faubourg Sainte-Catherine;

Le coût du mandat est établi à 21 000 \$, plus taxes ;

Conformément à l'entente signée entre la Ville et le promoteur, ce dernier prend à sa charge le paiement de tous les coûts liés aux services rendus par la firme mandatée pour effectuer la surveillance des travaux. À cet effet, le promoteur s'est engagé à acquitter, mensuellement, les factures produites à son attention par la firme.

**ADOPTÉE**

195-2014

**CONTRÔLE QUALITATIF  
LE FAUBOURG SAINTE-CATHERINE**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** de mandater la compagnie LVM, selon la proposition de service transmise par monsieur Rouben Wanie, géologue, en date du 27 mars 2014,



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

---

pour procéder aux activités de contrôle qualitatif du projet de développement domiciliaire « Le Faubourg Sainte-Catherine »;

Il s'agit d'un mandat à tarif horaire et unitaire dont l'envergure des coûts est établi approximativement à 7 678,20 \$, plus taxes. Il est toutefois possible que certains ajustements sur la longueur et la fréquence des interventions du laboratoire soient nécessaires pour s'ajuster avec la séquence des travaux de l'entrepreneur ou pour pallier à des difficultés techniques en cours d'exécution. Si nécessaire, les taux horaires et unitaires de la proposition de service s'appliqueront;

Conformément à l'entente signée entre la Ville et le promoteur, ce dernier prend à sa charge le paiement de tous les coûts liés aux services rendus par le laboratoire. À cet effet, le promoteur s'est engagé à acquitter, mensuellement, les factures produites à son attention par le laboratoire.

**ADOPTÉE**

196-2014      **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION**  
**BATIMENT PRINCIPAL COMMERCIAL WAKE-UP DESIGN INC.**  
**LOT 5 086 731 - 4475 ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de permis de construction déposée par M. Jean-Luc Transon de Wake-Up Design inc., afin de construire un bâtiment commercial sur le lot 5 086 731;

**ATTENDU** que cet immeuble est situé à l'intérieur de la zone 66-C, la demande de construction du bâtiment commercial doit être approuvée en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** que le requérant attend de connaître le plan d'éclairage de la Caisse populaire, immeuble voisin, pour décider du plan d'éclairage de son stationnement. Que, donc, les critères relatifs à l'éclairage seront analysés lors d'une prochaine séance et que le requérant a été informé qu'il devra présenter une demande d'amendement au permis pour cet élément;

**ATTENDU** le rapport de l'inspectrice adjointe en date du 25 mars 2014;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** le rapport complémentaire de l'inspectrice adjointe en date du 28 mars 2014 et le plan annoté par monsieur Jean-Luc Transon, également daté du 28 mars 2014;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'accepter la demande de permis de construction d'un bâtiment commercial déposée par M. Jean-Luc Transon de Wake Up Design inc. sur le lot 5 086 731.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

---

197-2014                    **DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION  
SANS AGRANDISSEMENT : 6-20 RUE JOLICOEUR**

**ATTENDU** la demande de permis de rénovation sans agrandissement déposée par monsieur Michel Brault afin de retirer la brique en mauvais état pour un revêtement extérieur de bois du bâtiment situé au 6-20 rue Jolicoeur;

**ATTENDU** que cet immeuble est situé à l'intérieur de la zone 57-M, la demande de permis doit être approuvée en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** que les plans prévoient une large corniche rappelant l'architecture distinctive de l'époque de la construction du bâtiment, ainsi que des escaliers, galeries et porches harmonisés entre eux tant sur la partie existante que projetée;

**ATTENDU** le rapport de l'inspectrice adjointe en date du 25 mars 2014;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** le rapport complémentaire de l'inspectrice adjointe en date du 11 avril 2014;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'accorder la demande de permis de rénovation sans agrandissement déposée par monsieur Michel Brault afin de changer le revêtement extérieur du bâtiment situé au 6-20 rue Jolicoeur;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'exiger que les plans soient respectés notamment en ce qui concerne les galeries, les porches et les corniches.

**ADOPTÉE**

198-2014                    **RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DE  
MADAME PASCALE LATULIPPE AUPRÈS DE LA C.P.T.A.Q.**

**ATTENDU** la demande de madame Pascale Latulippe adressée auprès de la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 16 897,7 m<sup>2</sup>, soit pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 4 742 493 du cadastre du Québec ;

**ATTENDU** que la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité ;

**ATTENDU** que, bien qu'il existe d'autres emplacements sur le territoire de la municipalité hors de la zone agricole, il s'agit d'un terrain situé dans un secteur à forte occupation résidentielle ;

**ATTENDU** que l'acceptation de la demande ne saurait causer d'impacts négatifs supplémentaires aux activités agricoles existantes;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

---

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf,  
**ET RÉSOLU** de recommander, selon les critères de la C.P.T.A.Q., d'autoriser la demande de madame Pascale Latulippe adressée auprès de la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 16 897,7 m<sup>2</sup>, soit pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 4 742 493 du cadastre du Québec ;

**ADOPTÉE**

199-2014

**EMBAUCHE DE PERSONNEL  
OCCASIONNEL AUX TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** que le Service des travaux publics doit procéder à l'embauche d'employés occasionnels relativement aux activités d'entretien et à la réalisation de certains projets spéciaux;

**ATTENDU** le rapport préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 2 avril 2014, lequel présente les employés à embaucher, les postes à combler et les conditions d'embauche;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade,  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'embauche des personnes suivantes aux conditions indiquées au rapport de monsieur Martin Careau en date du 2 avril 2014.

1. Jacques Fiset, journalier spécialisé
2. Marc Laperrière, journalier spécialisé
3. Dominic Drolet, aide-mécanicien
4. Jean-Philippe Côte, journalier
5. Josée Boucher, aide-horticultrice
6. Isabelle Lortie, aide-horticultrice
7. Daniel Lévesque, aide-horticulteur
8. Guylaine Jacques, préposée à l'entretien ménager

**ADOPTÉE**

200-2014

**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER  
SPÉCIALISÉ RÉGULIER**

**ATTENDU** la recommandation du directeur adjoint aux Travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade,  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Raynald Robitaille, à titre d'employé régulier, au poste de journalier spécialisé. Les conditions de travail sont établies au contrat de travail des cols bleus. La description de tâches et l'échelle salariale sont jointes à la présente résolution. À son embauche, monsieur Robitaille sera classifié à l'échelon 5.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

---

201-2014                    **NOMINATION D'UN CHEF D'ÉQUIPE AUX  
TRAVAUX PUBLICS DIVISION TRANSPORT**

**ATTENDU** la recommandation du directeur adjoint aux travaux publics en date du 7 avril 2014;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier,  
**ET RÉSOLU** de nommer monsieur Steve Plamondon au poste d'opérateur de machinerie lourde classe 1, ouvrier de voirie et chef d'équipe, division transport, lors d'absence de monsieur Jocelyn Grenier.

L'employé a droit à une prime pour la durée du temps de travail où cette responsabilité additionnelle lui incombe conformément à l'article 33 du contrat de travail des cols bleus.

L'employé est nommé à ce poste pour une période d'essai de six (6) mois débutant le 22 avril 2014.

**ADOPTÉE**

202-2014                    **GRILLE SALARIALE - MENUISIER**

**ATTENDU** que le service des Travaux publics doit embaucher un employé occasionnel à un nouveau poste de menuisier à la division parcs et bâtiments;

**ATTENDU** qu'il n'existe pas de grille salariale pour ce poste;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier,  
**ET RÉSOLU** d'approuver la grille salariale du poste de menuisier occasionnel jointe à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

203-2014                    **DEMANDE D'AUTORISATION  
NOUVELLE RUE COLLECTRICE – LOT 5 194 646**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs une demande d'autorisation pour la construction d'une nouvelle rue collectrice sur le lot 5 194 646 à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que ce conseil s'engage à transmettre au MDDEFP, 60 jours après la fin des travaux autorisés, une attestation signée par un ingénieur spécifiant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans, devis et documents faisant partie intégrante de l'autorisation. À cet égard, la date de fin prévue des travaux est le 31 octobre 2014 et l'attestation requise sera transmise au MDDEFP avant le 31 décembre 2014. Advenant le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission de l'attestation serait reportée au-delà de la date prévue, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à aviser le MDDEFP des nouvelles dates de fin prévue des travaux et de transmission de l'attestation.

**ADOPTÉE**





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

---

204-2014      **INSTALLATION D'UN VOLET AU SYSTÈME DE  
CLIMATISATION DU CENTRE ANNE-HÉBERT**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier,  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la Compagnie Honeywell pour l'installation d'un volet motorisé au système de climatisation du centre Anne-Hébert. Le tout selon la soumission numéro 11130501MF02 annotée;

Le montant du contrat est établi à 3 051,62 \$, plus taxes, et la dépense est imputée au poste « Biens durables » du budget d'opération.

**ADOPTÉE**

205-2014      **REPLACEMENT DE L'UNITÉ DE CLIMATISATION  
DU BÂTIMENT DES SERVICES TECHNIQUES**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier,  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la Compagnie Honeywell pour le remplacement de l'unité de climatisation du bâtiment des Services techniques. Le tout conformément au devis daté du 28 mars 2014 et à la soumission 11130501MF01 annotée le 7 avril 2014;

Le montant du contrat est établi à 7 260,76 \$, plus taxes, et la somme nécessaire est appropriée du fonds de roulement remboursable sur 5 ans.

**ADOPTÉE**

206-2014      **ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE CLIMATISATION  
ET VENTILATION DU GARAGE MUNICIPAL**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier,  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat pour l'entretien des systèmes de ventilation et de climatisation du garage municipal à la compagnie Honeywell. Le tout conformément à la proposition transmise par René Linteau en date du 13 décembre 2013 ;

L'option numéro 1 est retenue à un prix de 12 900,00 \$, plus taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 avril 2015.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

---

207-2014      **ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE DÉTECTION  
DE GAZ AU GARAGE MUNICIPAL**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier,  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat pour l'entretien des systèmes de détection de gaz au garage municipal à la compagnie Detekta. Le tout conformément à la proposition de service transmise par Derren Breau en date du 4 avril 2014 ;

La proposition A est retenue à un prix de 4 745,75 \$, plus taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 avril 2015.

**ADOPTÉE**

208-2014      **ACHAT D'UN RAMASSE FEUILLES ET DÉBRIS**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier,  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la Compagnie Agritex pour l'achat d'un ramasse feuilles et débris. Le tout conformément à la proposition datée du 11 avril 2014 ;

Le montant du contrat est établi à 7 650,00 \$, plus taxes, et la somme nécessaire est appropriée du fonds de roulement remboursable sur 5 ans.

**ADOPTÉE**

209-2014      **AFFICHAGE MUNICIPAL À L'ENTRÉE DE LA VILLE**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau;

**IL EST PROPOSÉ** madame la conseillère Sandra Gravel,  
**ET RÉSOLU :**

D'approuver le plan de fabrication de l'enseigne daté du 2 avril 2014 portant le numéro AB-2014-099-ID ;

D'accorder un contrat à la compagnie Posimage pour la fabrication et l'installation de l'enseigne. Le tout conformément à la soumission numéro 12525 datée du 31 mars 2014. Le coût du contrat est établi à 21 100 \$, plus taxes ;

D'accorder un contrat à Bricknor pour la construction de la base en pierres des champs à mettre en place au pied de l'enseigne. Le tout conformément à la soumission datée du 1<sup>er</sup> avril 2014. Le coût du contrat est établi à 1 970 \$, plus taxes ;

D'accorder un contrat à Électricité PJC pour le raccordement électrique de l'enseigne. Le tout conformément à la soumission datée du 2 avril 2014. Le coût du contrat est établi à 850 \$, plus taxes ;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

---

D'approprier la somme nécessaire du fonds de roulement remboursable sur 10 ans.

**ADOPTÉE**

210-2014 **PROLONGATION ADJOINTE  
ADMINISTRATIVE ET RÉCEPTIONNISTE OCCASIONNELLE  
SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier,  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la prolongation du contrat de madame Manon Lévesque au poste de réceptionniste et adjointe administrative occasionnelle pour le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Madame Lévesque sera rémunérée à l'échelon 3 de l'échelle salariale des employés occasionnels et la prolongation se terminera le 25 août 2014.

**ADOPTÉE**

211-2014 **AMENDEMENT ENTENTE RODÉO**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel,  
**ET RÉSOLU** d'amender le protocole d'entente avec les Productions équestres RL à l'effet de modifier le point 5.3.4 de la manière suivante :

**Remplacer** : « *En considération de quoi, la Ville s'engage à lui verser annuellement la somme de 15 000 \$ à la fin du festival. Le versement est assujéti au respect de toutes les conditions de la présente entente* ».

**Par** : « *En considération de quoi, la Ville s'engage à lui verser annuellement la somme de 15 000 \$ répartie en trois versements.*

*Les paiements seront répartis comme suit :*

- *Premier versement 15 avril : 5 000 \$*
- *Deuxième versement 25 juin : 5 000 \$*
- *Troisième versement : 5 000 \$ assujéti au respect de toutes les conditions de la présente entente et après le dépôt du rapport financier final* ».

La dépense est appropriée du budget de fonctionnement, poste budgétaire 02-702-64-699.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

---

212-2014                    **ACQUISITION D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE  
PARC DU GRAND-HÉRON**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel,  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 24 890,06 \$, incluant les taxes nettes, pour l'acquisition d'un système d'éclairage dans le parc du Grand-Héron, des Productions équestres RL.

La dépense sera imputée au fonds de parcs et terrains de jeux.

**ADOPTÉE**

213-2014                    **RECONNAISSANCE ORGANISME  
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE LA  
RÉSIDENCE DU BONHEUR**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf,  
**ET RÉSOLU** d'octroyer, selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, une reconnaissance en tant qu'organisme affilié à l'Association des résidents de la Résidence du bonheur.

**ADOPTÉE**

214-2014                    **SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE  
RÉSEAU BIBLIO DE LA CAPITALE-NATIONALE ET  
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier,  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature d'un protocole d'entente avec le Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches pour la location d'une collection déposée de 2 000 volumes et d'autoriser la dépense de 3 760,07 \$, incluant les taxes nettes.

La dépense est imputée au poste budgétaire 02-702-30-494.

**ADOPTÉE**

215-2014                    **PROGRAMME GOLF POUR LES JEUNES**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier,  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature d'un protocole d'entente d'une durée de deux ans avec le Club de golf du Lac-Saint-Joseph pour le Programme de golf



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

---

pour les jeunes qui sera offert aux jeunes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'été 2014 et l'été 2015.

Une somme de 15 000 \$ sera appropriée de l'excédent de fonctionnement non-affecté pour couvrir les coûts de ce programme.

**ADOPTÉE**

216-2014 **EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DES PRÉPOSÉS  
À L'ACCÈS AUX LOCAUX**

**ATTENDU** que la Ville a ouvert un concours pour le poste de responsable des préposés à l'accès aux locaux;

**ATTENDU** qu'un comité de sélection, composé de madame la conseillère Nathalie Laprade, de monsieur le conseiller Yves-J. Grenier, et de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, a eu la tâche de procéder à la sélection des candidats et aux entrevues;

**ATTENDU** qu'un système d'évaluation et de pointage a permis, lors des entrevues, de noter les candidats selon une échelle précise et des critères communs pour tous les candidats;

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade,  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'engagement de monsieur Victorin Rochette au poste de responsable des préposés à l'accès aux locaux à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014. Ce poste est de type occasionnel à temps partiel sur horaire variable. Monsieur Rochette sera rémunéré à l'échelon 8 de l'échelle salariale.

**ADOPTÉE**

217-2014 **SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE  
AVEC LA BRASSERIE LABATT : FETE NATIONALE**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel,  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature d'un protocole d'entente avec la Brasserie Labatt pour la fourniture de la bière pour le Festival de la Fête nationale, édition 2014.

**ADOPTÉE**

218-2014 **APPROBATION DE LA LISTE  
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

---

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mars 2014, laquelle totalise la somme de 144 489,65 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 9 avril 2014, laquelle comprend 133 commandes au montant de 235 729,09 \$.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHEQUES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 mars 2014, laquelle totalise 681 251,50 \$.

219-2014 **DEMANDE À LA MRC EN VERTU DE LA POLITIQUE  
RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU SOUS LA  
JURIDICTION DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de La Jacques-Cartier en vigueur depuis le 21 mars 2012;

**ATTENDU** la situation particulière et le statut non défini d'un cours d'eau ou fossé de drainage qui origine d'un fossé de drainage du ministère des Transports du Québec sur le lot 4 600 057;

**ATTENDU** les inquiétudes des résidents de ce secteur;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf,  
**ET RÉSOLU** que ce conseil demande à la MRC de La Jacques-Cartier de confier un mandat à une entreprise ou un organisme qualifié visant minimalement à définir le statut de ce cours d'eau ou fossé de drainage, les responsabilités de chacun et les travaux devant être exécutés, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

220-2014 **OFFRE DE SERVICE VÉLO QUÉBEC**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf,  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 1 500 \$ pour l'étude, par Vélo Québec, d'un nouveau tracé pour relier les pistes Le Chemin de La Liseuse et Jacques-Cartier/Portneuf;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

---

La dépense sera imputée au poste 02-701-90-419 après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non-affecté de 1 500 \$.

**ADOPTÉE**

**SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS**

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier a participé, en compagnie de madame Sophie Arsenault, inspectrice adjointe, à une formation intitulée «Gestion intégrée de l'eau et ma municipalité : volet 1», donnée à Saint-Raymond par la CAPSA, en collaboration avec la CBJC et la SAMBA, organismes de bassins versants couvrant les bassins des rivières Sainte-Anne (SA), Jacques-Cartier (JC) et Batiscan (BA).

Monsieur le maire Pierre Dolbec a répondu à l'invitation du Syndicat de l'UPA de Québec/Jacques-Cartier, dimanche le 13 avril dernier, dans le cadre d'une partie de sucre, dont l'événement avait pour but de souligner l'importance des jeunes agriculteurs et agricultrices qui assurent la relève agricole. Ce fut une journée très instructive et intéressante.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

221-2014

**AJOURNEMENT**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade,  
**ET RÉSOLU** d'ajourner cette séance au lundi 28 avril 2014, à 19 h 30.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est levée à 20 h 28.

---

PIERRE DOLBEC  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER